



## Expert automobile non mandaté

Par **Sisyph1973**, le **24/07/2016** à **11:04**

Bonjour,

Ayant eu un accident avec un tiers le 3 mai, nous avons rédigé un constat séparé étant en désaccord sur les circonstances de l'accident. Mon assurance est pour l'instant dans l'impossibilité d'établir les responsabilités et ce depuis le 9 mai. Or, après appel à mon assurance, celle-ci m'informe qu'ils ont oubliés de mandater un expert. Ainsi, je souhaiterais savoir si les assurances peuvent établir des responsabilités dans ce cas de litige sans mandater d'expert afin d'émettre son avis sur la vraisemblance des écrits de chacun?

Par **janus2fr**, le **24/07/2016** à **11:08**

Bonjour,

Merci de ne pas ouvrir plusieurs discussions sur le même sujet, c'est contraire aux règles d'usage.

Vous avez déjà un sujet ici :

[http://www.legavox.fr/forum/routier/formalites/expertise-vehicule-vraisemblance-accident\\_88344\\_1.htm#.V5SFfhK8qkl](http://www.legavox.fr/forum/routier/formalites/expertise-vehicule-vraisemblance-accident_88344_1.htm#.V5SFfhK8qkl)

Je ferme celui-ci...